

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de Membres	
Membres en exercice	Présents
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 novembre 2022

Date de publication
14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN**

Représentés : **Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_08112022

N°05 : RELAMPING LED ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Depuis plusieurs années, la ville de Bar-sur-Aube a entamé un processus de remplacement partiel de ses luminaires d'éclairage public existants par des luminaires LED lorsque des travaux étaient nécessaires.

Cependant, au vu du contexte actuel de réduction de nos consommations énergétiques dans un souci environnemental mais également économique du fait de l'augmentation importante des prix de l'énergie, il est prévu l'accélération du processus de relamping LED par le remplacement de l'ensemble des luminaires existants non LED par la fourniture et la pose de luminaires LED.

Les travaux précités de renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur toute la commune comprennent :

- La dépose de 1069 luminaires d'éclairage public sur supports existants à conserver,
- La fourniture et la pose de 61 luminaires d'éclairage public diffusants à LED sur mâts existants à conserver,
- La fourniture et la pose de 839 luminaires d'éclairage public fonctionnels à LED sur supports existants à conserver,
- La fourniture et la pose de 169 luminaires d'éclairage public décoratifs à LED sur supports existants à conserver,

- L'adaptation des dispositifs de protection électriques dans les commandes d'éclairage public existantes
- La fourniture et la pose en parallèle de la ligne aérienne basse tension existante, d'une ligne aérienne d'éclairage public physiquement et électriquement séparée, en câble isolé de section 2x25² aluminium sur une longueur d'environ 3 600m, pour mise en conformité de l'installation communale d'éclairage public.

Cette rénovation de l'installation communale d'éclairage public permettrait un gain minimum sur la consommation énergétique de 57%.

Le reste à charge pour la commune a été évalué à 487 000 euros mais des subventionnements pour la réalisation de ces travaux sont possibles notamment dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 %, aussi le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant

Montant subventionnable :	487 000.00 €
ETAT (DETR) 30% :	146 100.00 €
Commune :	340 900.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet « Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur toute la commune »
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 487 000.00 €
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Montant subventionnable :	487 000.00 €
ETAT (DETR) 30% :	146 100.00 €
Commune :	340 900.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



fl.

.....*Simone DEVAUX*..., secrétaire de séance

fl.